

Transformation numérique: Audit de l'introduction du principe de l'échéance auprès de l'impôt fédéral direct

Administration fédérale des contributions

L'essentiel en bref

En réponse à la motion Hegglin, la présentation des comptes sera adaptée dans le domaine de l'impôt fédéral direct (IFD). À l'avenir, l'Administration fédérale des contributions (AFC) comptabilisera les recettes de l'IFD en passant du principe de l'encaissement au principe des droits constatés (projet *Cash to Soll*, C2S). Les recettes représentent environ 30 % des recettes ordinaires (23,5 milliards de francs en 2020).

Le projet C2S abandonne progressivement le principe de l'encaissement au profit du principe des droits constatés

Actuellement en phase de réalisation, le projet C2S vise à soutenir les exigences du principe des droits constatés au moyen d'une nouvelle solution et à numériser des processus existants. Il est en bonne voie et la solution finale sera probablement disponible avec des méthodes de développement agiles en fin d'année. Les données seront transmises sous forme numérique pour la première fois en janvier 2022 pour le mois de décembre 2021. Les deux systèmes seront exploités en parallèle durant l'exercice comptable 2022. La nouvelle solution est déjà en place, mais les comptes continuent d'être établis selon le principe de l'encaissement, au moyen de corrections comptables. Le passage définitif à la présentation des comptes selon le principe des droits constatés est prévu pour l'exercice comptable 2023.

Suppression des processus et contrôles manuels

Dans le cadre de la nouvelle solution, l'administration fiscale cantonale doit transmettre chaque mois les données sous forme numérique. Les règles de plausibilité du système de contrôle valident les données reçues à titre préventif. La saisie manuelle et les contrôles de concordance n'ont dès lors plus de raison d'être à l'AFC. La nouvelle application ADDC envoie automatiquement des rappels pour les déclarations manquantes. La meilleure qualité des données et les délais plus courts simplifient l'exécution des tâches comptables et statistiques ultérieures.

La numérisation pour améliorer l'efficacité et l'efficience

Le projet C2S utilise les exigences réglementaires pour remettre en question les processus et les contrôles et les rendre plus efficaces et plus efficaces grâce à la numérisation. Les nouvelles données élargissent de manière ciblée les possibilités de soutien de transactions, telles que l'élaboration du budget. La mise en œuvre réussie du projet est le début de l'intégration d'autres formulaires.

Texte original en allemand